



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

Lyon, le 4 mai 2018

**SNUIPP**  
Section du Rhône

Camille BASTIEN  
Benjamin GRANDENER

Co-secrétaires départementaux

à

M. l'inspecteur d'académie,  
directeur académique des  
services de l'Education Nationale  
du Rhône

**Objet :** passage à la hors classe 2018 et qualité du dialogue social

Monsieur l'inspecteur d'académie,

La campagne de promotion 2018 s'inscrit dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations qui s'est traduite notamment par une modification des conditions d'accès à la hors classe.

*« La carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide »* comme le rappelle la circulaire parue au BO n°8 du 22 février 2018.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des professeurs des écoles ayant une carrière complète d'enseignant et qui, au vu de la construction du barème, n'auront pas la certitude de changer de grade avant leur départ à la retraite si aucune attention particulière ne leur est accordée. De plus, certains d'entre eux ont vu leur promotion retardée d'un an suite à la mise en place de la nouvelle grille indiciaire. Par souci d'équité, les collègues qui partiront à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2019 ou 2020 devraient pouvoir accéder à la hors classe lors de la prochaine campagne d'avancement.

Il apparaît donc nécessaire que des instructions soient données notamment en émettant un avis s'appuyant sur la durée de la carrière, sur l'expérience et l'investissement professionnels et garantissant effectivement leur accès à la hors classe.

De plus, des problèmes techniques nous remontent du terrain. Plusieurs collègues n'ont pas leur note à jour dans leur dossier Iprof et vos services leur indiquent que celle-ci ne pourra pas être corrigée. Cela ne doit pas les pénaliser par rapport aux autres collègues.

Nos deux derniers courriers étant restés sans réponse de votre part (demande de déblocage des postes le 15/03/2018 et demandes sur l'accès à la classe exceptionnelle le 06/04/2018), nous vous rappelons nos échanges lors de la CAPD du 24/04/2018 où nous vous demandions des réponses claires et écrites nous permettant de faire correctement notre travail d'élus paritaires. Lors de la CAPD sur la classe exceptionnelle vous avez refusé toute modification de votre projet et relégué une éventuelle prise en compte de nos remarques à la prochaine campagne. Des modifications ont pourtant été possibles dans les CAP des autres corps de l'EN (psychologues de l'EN, second degré...) suite aux échanges avec les délégués des personnels. Nous souhaitons donc que la campagne de l'accès à la hors classe 2018 pour les professeurs des écoles puisse se faire de manière plus collective.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en notre sincère et profond attachement au service public de l'éducation.

**Camille BASTIEN**



**Benjamin GRANDENER**

